

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « assainissement »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « assainissement »	5
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « assainissement »	5
2.2 La dette du budget annexe « assainissement »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « assainissement »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « assainissement »	8
4.1 Les recettes d'exploitation de la décision modificative n°1	8
4.2 Les dépenses d'exploitation de la décision modificative n°1	9
5. La section d'investissement du budget annexe « assainissement »	10
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	10
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	11

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ -2,48 M€ en section d'exploitation.
- ✓ -3,69 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2026	Proposition DM 2026	Total après DM 2026
Section d'exploitation	76,78	-2,48	74,30
Section d'investissement	90,10	-3,69	86,41

La compétence « assainissement » consiste à collecter, transporter et traiter les eaux usées générées par les différents utilisateurs (particuliers ou entreprises) de l'eau potable. L'eau traitée dans les stations d'épuration est rejetée dans le milieu naturel (rivières, canaux, étangs, mer). C'est ainsi que chaque année 121 millions de m3 d'eaux usées sont dépolluées par 71 stations d'épuration.

Le service public de l'assainissement collectif a pour objectif de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. Les objectifs environnementaux sont nombreux : optimisation du traitement des eaux usées domestiques dans le respect de la réglementation et de la sensibilité des milieux récepteurs, amélioration de la performance énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité et protection de la ressource, lutte contre les eaux parasites.

Un schéma directeur métropolitain de l'assainissement sanitaire a été approuvé par le Conseil de la Métropole le 5 décembre 2024. Il définit les principales actions pour atteindre ces objectifs, et priorise les travaux nécessaires. Pour le réseau métropolitain d'assainissement, le programme de travaux planifie un renouvellement progressif et ambitieux des collecteurs qui représentent un patrimoine considérable. Le programme de travaux vise aussi à valoriser l'ensemble des produits de l'assainissement et à anticiper les besoins de demain : réutilisation des eaux usées traitées, récupération de chaleur, génération de biogaz, etc. Ces travaux permettent par ailleurs, d'adapter les systèmes d'assainissement aux évolutions liées au changement climatique, en particulier l'augmentation des températures (accélérant la dégradation des ouvrages et aggravant les nuisances olfactives) et l'élévation du niveau de la mer.

Le service public industriel et commercial de l'assainissement se caractérise par une organisation historiquement fragmentée, reposant sur une diversité de mode de gestion.

Concrètement, plusieurs modèles coexistent :

- La régie, dans laquelle la collectivité assure directement le service. Celle-ci peut être intégrée au budget métropolitain, comme la régie du Pays de Martigues, ou disposer d'une autonomie, comme la Régie des Eaux du Pays d'Aix ou la Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban ;
- La délégation de service public (DSP), où la gestion est confiée à un opérateur spécialisé dans le cadre d'un contrat, notamment sur une grande partie du territoire métropolitain ;
- Les sociétés publiques locales (SPL), structures détenues par les collectivités, qui constituent un mode de gestion intermédiaire.

Cette diversité de modes de gestion implique l'intervention de multiples acteurs et se traduit par des modalités de gestion et des équilibres financiers hétérogènes selon les territoires.

Elle constitue un enjeu central pour la Métropole en matière de lisibilité financière, de comparaison des coûts et de pilotage global du service.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	46,87	49,25	46,72	-2,53	-5%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	18,19	18,43	19,66	1,23	7%
Epargne de gestion courante (EBG)	28,68	30,82	27,06	-3,76	-12%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	61,2%	62,6%	57,9%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0,46	1,08	1,13	0,05	5%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	3,71	1,80	2,47	0,66	37%
Résultat exceptionnel large	-3,24	-0,72	-1,33	-0,61	84%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	25,44	30,10	25,73	-4,37	-15%
Taux d'épargne de gestion	54%	60%	54%		
<i>Recettes réelles</i>	47,34	50,33	47,85	-2,48	-5%
<i>Dépenses réelles</i>	28,00	24,96	26,86	1,90	8%
Epargne brute (EBE)	19,34	25,37	21,00	-4,37	-17%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	40,9%	50,4%	43,9%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	11,87	11,41	11,41	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	7,47	13,96	9,59	-4,37	-31%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	15,8%	27,7%	20,0%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	127,87	117,05	117,05	0,00	0%
Capacité dynamique de désendettement	6,6	4,6	5,6		

La décision modificative n°1 de l'année 2026 entraîne une dégradation des indicateurs de gestion en raison d'une baisse des recettes réelles et d'une hausse des dépenses réelles.

L'épargne de gestion courante évolue de 30,82 M€ à 27,06 M€ soit une diminution de -12%.

L'épargne brute s'élève à 21,00 M€, en baisse de -17%, et permet de garantir une épargne nette positive (9,59 M€).

La situation financière du budget annexe reste satisfaisante avec un taux d'épargne brute de 43,9% et un taux d'épargne nette de 20,0%.

La capacité de désendettement est en légère hausse passant à 5,6 années.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « assainissement ».

	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2026 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2026* (b')	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	117 053 K€	11 405 K€	530 K€	12 227 K€	11 002 K€	-1 225 K€	117 179 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

L'inscription de l'emprunt prévisionnel au budget 2026 après la décision modificative est estimé à 11 002 k€ soit une variation de l'emprunt de -1 225 k€. Le stock de dette prévisionnel au 31 décembre 2026, évalué à 117 179 k€, reste cependant en légère augmentation.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 11 405 k€ sur l'exercice 2026 (en baisse de -3,8 % par rapport à l'exercice 2025).

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme DM	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2026	Variation des crédits de paiements DM 2026	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026
Assainissement	ASSAINISSEMENT GESTION MDTURE 2020-26	247 794 K€		116 067 K€	31 297 K€	-1 470 K€	29 827 K€	59%
	ASSAINISSEMENT PROJET MDTURE 2020-26	292 461 K€		81 351 K€	16 881 K€	-2 231 K€	14 650 K€	33%
	SOUS-TOTAL	540 255 K€		197 419 K€	48 179 K€	-3 702 K€	44 477 K€	45%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€		10 K€	3 K€		3 K€	86%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	335 K€		105 K€	97 K€		97 K€	60%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	660 K€		448 K€	10 K€		10 K€	69%
	SOUS-TOTAL	1 010 K€		563 K€	110 K€	0	110 K€	67%
	TOTAL GENERAL	541 265 K€		197 981 K€	48 289 K€	-3 702 K€	44 587 K€	45%

Le volume des autorisations de programme (AP) est de **541 265 k€** avec un taux prévisionnel d'avancement de 45% au 31 décembre 2026.

La décision modificative n°1 2026 présente les variations suivantes liées principalement à des décalages dans la programmation des opérations d'équipement reportées en 2027 :

- **- 1 470 k€** pour les travaux récurrents afférents à la compétence « assainissement » avec l'autorisation de programme « assainissement - gestion mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion incluent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées avec des travaux d'entretien et d'aménagement. Cette diminution s'explique principalement par le report de la programmation des travaux en 2027 notamment pour les travaux réseaux des zones sud et nord ainsi que sur les interventions sur les ouvrages de la zone nord dans l'attente de la définition des prochaines orientations stratégiques et des arbitrages associés.
- **- 2 231 k€** pour les nouveaux projets avec l'autorisation de programme « assainissement - projet mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la Métropole. Parmi les principales variations, on relève le report du démarrage du bassin d'orage sur la commune de Martigues pour -1 597 K€, ainsi que du report de plusieurs projets sur 2027 pour un montant de -4 168 k€. Il est noté une inscription complémentaire de 3 284 k€ pour l'opération de création d'un bassin de rétention sur le site Capitaine Gèze à Marseille et 250 k€ pour la construction du poste de relevage de Saint Chamas.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	47,34	50,33	-2,48	47,85	-4,92%
Recettes de gestion courante	46,87	49,25	-2,53	46,72	-5,14%
013 - Atténuations de charges	0,07	0,10	0,11	0,21	109,76%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	45,84	48,66	-2,97	45,69	-6,10%
74 - Dotations et participations	0,51	0,06	0,29	0,36	458,81%
75 - Autres produits de gestion courante	0,46	0,42	0,04	0,46	8,65%
Autres recettes d'exploitation	0,46	1,08	0,05	1,13	5,05%
76 - Produits financiers		0,06		0,06	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,37		0,08	0,08	
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,09	1,01	-0,02	0,99	-2,04%
Recettes d'ordre	12,24	10,33	0,00	10,33	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12,24	10,33		10,33	0,00%
Total recettes d'exploitation	59,58	60,66	-2,48	58,18	-4,08%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	34,13	16,11		16,11	
Total recettes d'exploitation cumulées	93,71	76,78	-2,48	74,30	-3,22%

Les recettes de la section d'exploitation sont ajustées à la baisse passant de **76,78 M€** à **74,30 M€**, soit une diminution de **-2,48 M€**, correspondant à une baisse de **-3,22%**.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Les atténuations de charges (chapitre 013) révisées à la hausse pour +0,11 M€. Cette variation est principalement en lien avec les écritures de stocks de la régie des eaux de Marseille pour un montant prévisionnel de +0,045 M€ ainsi que l'ajustement de certains remboursements de frais de personnel liés notamment aux tickets restaurant pour +0,065 M€ ;
- ✓ Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) baissent de -2,97 M€ suite à un ajustement de la redevance d'assainissement collectif (-1,07 M€) ainsi que la participation pour l'assainissement (-1,89 M€) ;
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) réajustées légèrement à la hausse de +0,29 M€ correspondant à des soldes de subventions de l'Agence de l'eau sur de l'animation ou des campagnes d'analyses ciblées sur les réseaux d'assainissement ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) progressent de +0,04 M€, notamment avec la régularisation du versement des pénalités versées par les DSP dont notamment une au titre de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel suite aux désordres affectant la station d'épuration de La Ciotat ;
- ✓ Au chapitre 77, produits exceptionnels, est inscrit un trop perçu de +0,07 M€ reçu par l'agence de l'eau au titre de la redevance pollution et modernisation des réseaux de collecte de l'année 2018 ;
- ✓ Un ajustement de -0,02 M€ est inscrit au chapitre 78 concernant des provisions pour dépréciation d'actifs circulants.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	28,00	24,96	1,90	26,86	7,60%
Dépenses de gestion courante	18,19	18,43	1,23	19,66	6,69%
011 - Charges à caractère général	7,71	7,47	0,70	8,17	9,35%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10,24	10,34	0,06	10,41	0,63%
014 - Atténuations de produits	0,02		0,26	0,26	
65 - Autres charges de gestion courante	0,23	0,61	0,21	0,82	33,92%
Autres dépenses d'exploitation	9,80	6,53	0,66	7,20	10,16%
66 - Charges financières	5,09	4,73		4,73	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	2,61	0,48	0,66	1,14	139,45%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	1,09	1,33		1,33	0,00%
022 - Dépenses imprévues	1,01			0,00	
Dépenses d'ordre	43,34	32,76	0,00	32,76	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43,34	32,76		32,76	0,00%
Total dépenses d'exploitation hors virement	71,34	57,72	1,90	59,62	3,29%
023 - Virement à la section d'investissement	22,37	19,06	-4,37	14,68	-22,95%
Total dépenses d'exploitation	93,71	76,78	-2,48	74,30	-3,22%

Les dépenses réelles de la section d'exploitation sont ajustées à la hausse passant de **24,96 M€** à **26,86 M€**, soit une augmentation de **+1,90 M€**, correspondant à une hausse de **+7,60%**.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) sont révisées à la hausse pour +0,70 M€, principalement avec un besoin identifié à hauteur de +0,25 M€ pour les interventions courantes et branchements neufs sur conduites, une régularisation de +0,17 M€ de redevance à verser à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse suite à l'intégration de nouvelles communes dans le périmètre, d'une augmentation en besoin de carburant de +0,11 M€ et d'un ajustement des études pour +0,11 M€. L'inscription de l'extourne du stock de la régie des eaux de Marseille a été inscrite pour un montant prévisionnel de +0,04 M€ ainsi que des frais d'honoraires d'avocats pour représentation juridique pour +0,02 M€ ;
- ✓ Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont ajustées à la hausse de +0,06 M€ ;
- ✓ Les atténuations de produits, reversements de recettes et redevances (chapitre 014) sont révisées à la hausse de +0,26 M€, afin d'ajuster les crédits au montant prévisionnel dû au titre de la redevance sur la modernisation des réseaux de collecte suite à la réforme des redevances de l'agence de l'eau ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 0,21 M€, notamment pour s'ajuster aux besoins liés aux contentieux.
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent de +0,66 M€ principalement afin de prévoir le mandatement des rattachements de recettes susceptibles d'être annulées ou régularisées sur l'exercices pour +0,46 M€ ainsi qu'une prévision d'annulation de titres de +0,2 M€ suite à des fins de contrat.

La diminution de l'autofinancement amène le virement à la section d'investissement à 14,68 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	62,34	59,78	-3,69	56,10	-6,2%
Dépenses d'équipement	47,80	48,38	-3,70	44,68	-7,7%
Total des opérations d'équipement	47,80	48,38	-3,70	44,68	-7,7%
Dépenses financières	14,54	11,41	0,01	11,42	0,1%
13 - Subventions d'investissement	0,19		0,01	0,01	
16 - Emprunts et dettes assimilées	11,87	11,41		11,41	0,0%
020 - Dépenses imprévues	2,48			0,00	
Dépenses d'ordre	29,74	16,33	0,00	16,33	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	12,24	10,33		10,33	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	17,50	6,00		6,00	0,0%
Total dépenses d'investissement	92,08	76,12	-3,69	72,43	-4,8%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	25,87	13,99		13,99	
Total dépenses d'investissement cumulées	117,95	90,10	-3,69	86,41	-4,1%

Les dépenses d'équipement sont réajustées à la baisse de -3,70 M€, principalement en raison de la révision du calendrier de réalisation des opérations. Cette baisse se répartit entre -1,47 M€ au titre de l'autorisation de programme consacrée aux travaux récurrents, et -2,23 M€ au titre de l'autorisation de programme dédiée aux opérations structurantes.

Parmi les principales variations concernant les opérations structurantes, on relève le report du démarrage du bassin d'orage sur la commune de Martigues pour -1,59 M€, ainsi que du report de plusieurs projets sur 2027 pour un montant de -4,17 M€. Il est noté une inscription complémentaire de +3,28 M€ pour l'opération de création d'un bassin de rétention sur le site Capitaine Gèze à Marseille et +0,25 M€ pour la construction du poste de relevage de Saint Chamas.

Concernant les subventions d'investissement (chapitre 13), une inscription de +0,01 M€ correspondant à un remboursement d'avance sur un dossier de financement concernant l'opération « Travaux assainissement temps de pluie-système Cabriès- Secteur Champfleury ».

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	34,74	32,29	0,68	32,97	2,1%
Recettes d'équipement	8,87	19,71	0,68	20,39	3,5%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le	8,87	7,48	1,91	9,39	25,5%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)		12,23	-1,23	11,00	-10,0%
Recettes financières	25,87	12,58	0,00	12,58	0,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	25,87	12,58		12,58	0,0%
Recettes d'ordre	60,84	38,76	0,00	38,76	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43,34	32,76		32,76	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	17,50	6,00		6,00	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	95,58	71,05	0,68	71,73	1,0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	22,37	19,06	-4,37	14,68	-22,9%
Total recettes d'investissement	117,95	90,10	-3,69	86,41	-4,1%

Les subventions d'investissement attendues augmentent de +1,91 M€, compte tenu des acomptes et soldes prévisionnels versés notamment par l'Agence de l'eau ainsi que du département des Bouches du Rhône.

L'emprunt d'équilibre (chapitre 16) est réduit de -1,23 M€, pour être ramené à 11,00 M€.

Enfin, le virement provenant de la section d'exploitation diminue -4,37 M€, passant de 19,06 M€ à 14,68 M€.